

CEDEAO



Commission de l'Agriculture,
l'Environnement et des Ressources en Eau
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple - Un but - Une Foi

UNION AFRICAINE



NEPAD
Programme Détaillé de
Développement de l'Agriculture
Africaine (PDDAA)

SENEGAL

Système National d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS) pour informer et guider le processus de mise en œuvre du PNIA

Le Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) a fait de la gouvernance politique et économique la pierre angulaire de sa stratégie, comme le montre l'adoption du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP). Au niveau sectoriel, cette philosophie se traduit par une reconnaissance du besoin d'améliorer la politique et la stratégie de planification et de mise en œuvre. Cela requiert des outils qui génèrent la connaissance nécessaire à l'information et au suivi des sphères politiques et stratégiques, afin de faciliter une mise en œuvre réussie des programmes du NEPAD.

CADRE STRATEGIQUE DU PDDAA

Le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) qui a été adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine en 2003, est un cadre de travail stratégique et de suivi des efforts et des partenariats en vue du développement du secteur agricole en Afrique. Il incarne les principes de dialogue et de revue par les pairs qui visent à stimuler et à élargir l'adoption des meilleures pratiques qui faciliteront l'évaluation comparative ainsi que l'apprentissage mutuel pour finalement relever la qualité et la cohérence des politiques et stratégies de l'Etat dans le secteur agricole.

En optant pour une croissance économique soutenue par l'agriculture comme principale stratégie en vue de l'atteinte de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMDI) qui est de réduire de moitié la pauvreté et l'insécurité alimentaire à l'horizon 2015, le PDDAA table sur un taux de croissance agricole annuel moyen de 6% et une allocation d'au moins 10% des budgets nationaux au secteur agricole. Pour ce faire, il compte exploiter les complémentarités et la coopération régionales pour doper la croissance, adopter les principes de l'efficacité politique, du dialogue, de la revue et de la responsabilité partagée, et renforcer et élargir les partenariats et les alliances afin d'inclure les producteurs, l'agro-industrie et la société civile.

La réussite de l'application de ces principes et l'atteinte des objectifs nécessitent des outils de connaissance qui encouragent et appuient : (i) l'adoption de la philosophie de conception des programmes basée sur l'évidence et orientée sur la recherche de résultats concrets, (ii) la pratique de la politique inclusive de revue et de dialogue entre et au sein des pays et (iii) l'efficacité de la coordination et du plaidoyer aux niveaux régional et continental.

REVUE ET PROCESSUS DE DIALOGUE POUR REUSSIR LA MISE EN ŒUVRE DU PDDAA

La revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA s'opèrent à trois niveaux :

i. La revue mutuelle au niveau continental : il y a deux principaux mécanismes de revue et de dialogue : le Forum du Partenariat Africain (FPA) qui vise les leaders africains et leurs partenaires du G8 et qui est appuyé par un secrétariat technique de l'Organisation pour la Coopération et le Développement

Economique (OCDE) et la Plateforme du Partenariat du PDDAA qui s'articule plus spécifiquement autour du programme du PDDAA et rassemble les représentants des principales Communautés Economiques Régionales (CER) et d'autres organisations régionales impliquées dans l'agriculture, les principales agences bilatérales et multilatérales de développement, le secteur privé et les organisations paysannes.

ii. La revue par les pairs au niveau régional : les principales CER facilitent le dialogue et la revue du programme de mise en œuvre du PDDAA par le biais de deux processus distincts. Le premier regroupe les représentants des Etats au niveau des secrétaires généraux des ministères de l'agriculture et des directeurs de la planification. Il se concentre d'abord sur une revue collective de la performance de mise en œuvre dans chaque pays et sur l'apprentissage mutuel pour répandre et accélérer les progrès en vue d'atteindre les buts et objectifs du PDDAA. Le second processus permet aux dirigeants des CER, aux représentants du secteur privé, aux organisations paysannes et aux agences de développement de suivre l'évolution et la performance du programme au niveau régional et d'aligner l'aide au développement, les politiques et les stratégies des pays sur les cibles et les principes du PDDAA.

iii. La revue des progrès au niveau national : la mise en œuvre au niveau national exige un processus de dialogue et de revue inclusif qui garantit que les politiques et les programmes, ainsi que les politiques budgétaires et d'aide au développement sont en accord avec les principes du PDDAA afin de permettre d'atteindre ses objectifs.

La mise en œuvre de ces différents processus nécessite des capacités humaines, des infrastructures techniques, des outils analytiques et des instruments de communication pour rassembler les données et les informations pertinentes à analyser afin de pouvoir générer des produits de connaissance de haute qualité qui pourront servir à informer et conduire les débats associés aux processus de revue et de dialogue.

Les capacités, les outils et les instruments ci-dessus ainsi que leur coordination sont nécessaires à la fois aux niveaux régional et national et peuvent être acquis en renforçant les réseaux d'institutions et d'experts existants. De plus, ces institutions et réseaux doivent être mis en relation au sein et entre les pays au niveau régional pour créer les masses critiques nécessaires et exploiter les complémentarités techniques.

SYSTEMES REGIONAUX D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (ReSAKSS)

Au vu de ce qui précède, les Systèmes Régionaux d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (ReSAKSS) ont été établis en appui à la mise en œuvre du PDDAA, en tant que noeuds régionaux (en Afrique Australe, en Afrique de l'Est et du Centre et en Afrique de l'Ouest), par les CER correspondantes en collaboration avec l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et quatre centres du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR) basés en Afrique. L'objectif des noeuds régionaux est de faciliter l'accès des CER et des Etats membres à des analyses de la plus haute qualité afin de générer la connaissance nécessaire pour améliorer la formulation et la mise en œuvre de politiques, suivre les progrès réalisés au fur et à mesure, documenter les succès obtenus et tirer les leçons qui peuvent être intégrées dans le processus de revue et d'apprentissage lié à la mise en oeuvre du PDDAA.

En Afrique de l'Ouest, le noeud régional (ReSAKSS WA) est abrité par le Siège de l'IITA à Ibadan et opère sous une structure de coordination et de gouvernance, appelée comité de pilotage, présidée par la CEDEAO qui exécute le PDDAA à travers l'ECOWAP dans sa région.

Le ReSAKSS WA, à l'instar des autres noeuds, fournit des appuis dans les trois domaines suivants : l'analyse stratégique, la gestion des connaissances et la communication ainsi que le renforcement des capacités.

Les activités d'analyse stratégique permettent de combler les lacunes identifiées par les acteurs régionaux et d'aider les Etats dans l'évaluation de leur progrès dans la réalisation des objectifs du PDDAA d'allouer 10% du budget national à l'agriculture, d'obtenir 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre l'OMDI. Le ReSAKSS aide les pays dans leur évaluation des options de politique et d'investissement pour accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté et de la faim, en collaboration avec toutes les expertises existantes et disponibles, notamment : les centres nationaux, régionaux et internationaux compétents.

Avec la composante « Gestion des connaissances et communications », le ReSAKSS WA et son réseau de partenaires collectent des données sur des indicateurs clés tels que les dépenses publiques, intègrent et exploitent les données existantes, les outils d'analyse et la connaissance tout en facilitant un accès adéquat

à l'information stratégique pour les décideurs Ouest Africains et les partenaires au développement en vue de prendre des décisions de plus en plus axées sur des bases objectives. Pour ce faire, le ReSAKSS WA développe des plateformes de connaissance interactives telles que des sites internet qui aident à renseigner le processus de la revue par les pairs et du dialogue dans le cadre du PDDAA.

Enfin le ReSAKSS WA contribue au renforcement des capacités institutionnelles et techniques en encourageant la collaboration dans la production et la diffusion des données et des informations tout en garantissant l'accès à la connaissance et aux produits de l'information. Il aide en particulier à faciliter la formulation de standards et protocoles partagés pour la collecte, l'archivage et l'échange des données ainsi que des méthodologies de pointe pour l'analyse des données et des politiques. Un élément clé du renforcement des capacités a été de fournir un soutien technique au processus national d'élaboration des projets et programmes du PDDAA.

SYSTEMES NATIONAUX D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (SENEGAL-SAKSS)

Au niveau des pays, il est prévu un relais national appelé SAKSS national dont la mise en place sera fortement appuyée par le ReSAKSS WA. Il jouera le rôle de point focal du ReSAKSS WA et de cadre national pour le mécanisme global de revue et de dialogue pour faciliter les meilleures stratégies de conception et de mise en œuvre de politiques et programmes nationaux de développement agricole. La revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA s'opèrent à trois différents niveaux.

A l'image de la structure régionale, son objectif sera d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en oeuvre de politiques et stratégies dans le pays à travers la facilitation des processus de planification, de revue et de dialogue bien renseignés. Ses plus importantes opérations viseront à : (i) coordonner un travail collaboratif en réseau pour mobiliser l'expertise disponible afin de générer des produits ciblés de la connaissance pour appuyer la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural et (ii) assurer un stockage accessible et une dissémination desdits produits.

Par conséquent, il s'appuiera sur :

- un noyau analytique composé de chercheurs et analystes provenant des centres de recherches, des

- services statistiques, des unités de planification, des universités, etc. avec un coordonnateur à sa tête,
- un dispositif pour la revue, le dialogue et le plaidoyer coordonné par la Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques (DAPS) qui rassemble toutes les parties prenantes : structures gouvernementales, organisations professionnelles agricoles, partenaires techniques et financiers, etc.

En conformité avec les principes fondateurs du PDDAA, le SAKSS national devra être bâti autour des réseaux d'institutions et d'experts existants. Ce réseau devra inclure, entre autres, des institutions chargées de la recherche, de la collecte de données, de l'analyse et de la formulation de politiques ainsi que les différentes organisations professionnelles représentatives du domaine comme les organisations de producteurs, de transformateurs, etc. Cette orientation permet d'éviter des redondances et de tenir compte de l'existant lors de la mise en œuvre du SAKSS national.

Etat des lieux de la coordination de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes dans le secteur agricole

Au Sénégal, plusieurs ministères interviennent dans le secteur agricole et rural, notamment : les ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement, de l'élevage et de la pêche. Malgré cette multiplicité des départements ministériels, leur objectif commun porte en particulier sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales.

Pour cela, il est nécessaire de faire une évaluation permanente qui consacre l'adoption des Cadres de Dépenses Sectoriels à Moyen Terme (CDSMT) et des systèmes de suivi-évaluation des cellules de planification et de statistiques, pour :

- coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes du secteur ;
- capitaliser les innovations technologiques issues des résultats de la recherche et des bonnes pratiques payannes ;
- stocker et diffuser les connaissances pour qu'elles soient accessibles à l'ensemble des couches sociales.

Cependant, ces mécanismes présentent des forces et des faiblesses.

Forces

Le Gouvernement du Sénégal a consenti des efforts énormes qui ont abouti à la mise en place de plusieurs dispositifs d'analyse, de coordination et de suivi-évaluation parmi lesquels :

- une cellule d'étude et de planification fonctionnelle au niveau du ministère en charge de la pêche ;
- une cellule d'étude et de planification stratégique disposant d'un système de suivi-évaluation pour tenir compte de l'ensemble des besoins en informations du ministère en charge de l'environnement ;
- un système de suivi-évaluation sectoriel appuyé par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) dans le cadre du Projet d'Appui au Système de Monitoring et d'Evaluation (PASYME) dont la mise en place est en cours au niveau du ministère en charge de l'agriculture. Il convient de noter que tous les projets relevant de ce département disposent de systèmes de suivi-évaluation fonctionnels.

De façon générale, les activités de SE des projets sont concentrées sur le suivi d'exécution et le suivi de certains effets. Parallèlement, le Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP), le Projet de Promotion de l'Entreprenariat Rural (PROMER) et le Projet de Développement Agricole de Matam (PRODAM) font du suivi d'impact un élément majeur de leur dispositif de suivi-évaluation. En outre, l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) est en train de mettre en place un Système d'Information Technologique Agricole et Rurale (SITAR).

Par ailleurs, le Sénégal a engagé, une profonde réforme de son système statistique, à travers la loi N° 2004/21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques et ses décrets d'application. Ainsi, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a été créée afin de répondre de manière fiable et en temps opportun aux multiples besoins en statistiques officielles, quels qu'en soient les utilisateurs ou les cadres d'expression de ces demandes en données.

Faiblesses

Elles peuvent être résumées comme suit :

- manque de synergie des systèmes existants ;
- inadaptation du cadre juridique pour la plupart des services statistiques sectoriels et des observatoires statistiques ;
- instabilité de la tutelle administrative dont dépendent les producteurs de données statistiques ;
- absence d'interprofessions pour certaines filières ;
- appui insuffisant des décideurs pour la fonctionnalité des systèmes de suivi-évaluation ;
- faiblesse des systèmes de suivi-évaluation au niveau de certaines structures déconcentrées des ministères ;
- fonctionnement à la demande des directions techniques centrales et des services déconcentrés pour répondre aux besoins d'informations des ministères.

Proposition d'un système de coordination basé sur l'amélioration de l'existant

Le SAKSS national devra être créé à partir de ces dispositifs existants, tout en s'attaquant aux faiblesses décelées, notamment en ce qui concerne leur renforcement ainsi que leur coordination. Il devra mettre l'accent sur l'analyse et la capitalisation des résultats. En effet, les ministères intervenant dans le secteur disposent de systèmes de suivi-évaluation, certes peu structurés, mais pouvant servir de base à l'élaboration du système d'information. Par conséquent, il sera nécessaire d'identifier,

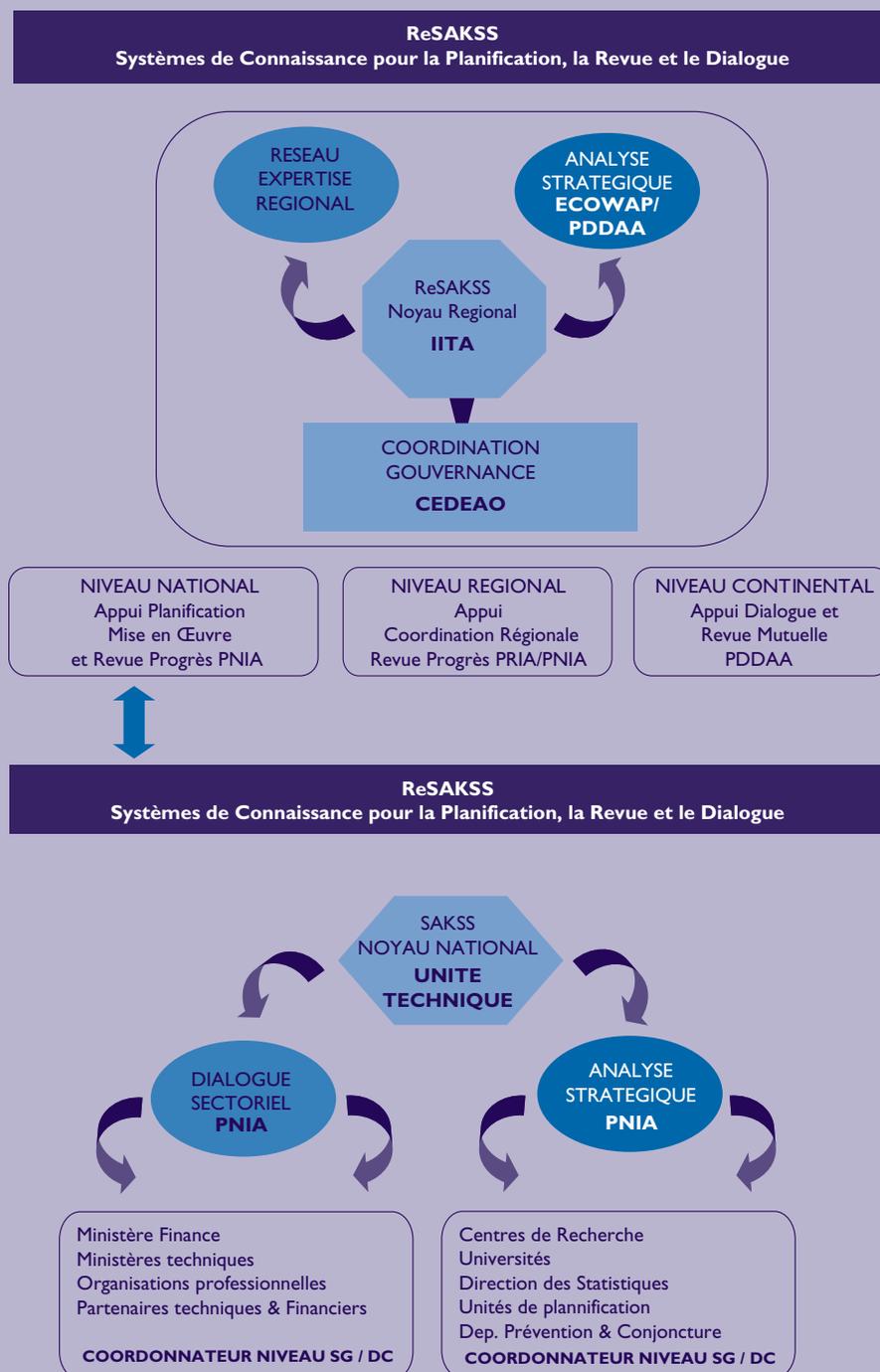
dans chaque sous-secteur, les structures, points focaux, qui constitueront à terme les membres du réseau du SAKSS national.

Améliorations souhaitées

Elles sont multiples, on peut en retenir deux :

- la mise en place d'un système applicable à l'ensemble des acteurs du secteur agricole en fédérant les systèmes existants (à l'image du PASYME et du SITAR) par le biais d'une application web accessible à l'ensemble des parties prenantes ;

Graphique I – Dispositif de coordination et de suivi-évaluation de ECOWAP/PDDAA au niveau national et régional



- le renforcement des capacités des structures existantes pour une meilleure prise en compte de la fonctionnalité des systèmes.

Institutions pressenties pour faire partie du réseau élargi

La société civile et le secteur privé feront partie du réseau élargi.

Propositions sur la composition et la coordination

Pour être en mesure de répondre aux besoins en informations, le système devrait assurer les fonctions suivantes :

- Suivi de l'exécution des programmes et projets.** Il s'agit du suivi opérationnel du déroulement des activités des programmes et projets et de l'évaluation des écarts par rapport aux objectifs fixés.
- Appui à la mise en place d'un système d'informations.** Certaines directions techniques centrales des ministères intervenant dans le secteur, ont des besoins d'informations particuliers liés à leurs activités de contrôle ou pour répondre à des obligations internationales (statistiques liées à des spécificités : maladies, infestations, problèmes phytosanitaires, etc.).
- Suivi des résultats (effets et impacts).** Il s'agit de suivre l'ensemble des changements qui interviennent. Le suivi des effets est généralement associé à plusieurs projets qui visent un objectif commun. L'analyse des données permet d'ajuster, au besoin, les programmes.
- Évaluation des résultats (effets et impact).** L'évaluation des effets et des impacts s'appuie nécessairement sur une étude de référence établie au démarrage du programme. L'évaluation de l'impact se mesure sur une période plus longue. Le principal impact des programmes qui doit être mesuré devrait

porter sur la réduction de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition des enfants. Ces informations sont partagées avec la Cellule de Suivi du DRSP, responsable du suivi de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Ainsi un noyau analytique et un dispositif pour la revue, le dialogue et le plaidoyer sont indispensables.

- Noyau analytique.** Il sera composé des représentants des structures en charge du suivi-évaluation sous tutelle de la primature, des structures privées d'analyse et de recherche en la matière, ainsi que des ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement, de l'élevage et de la pêche, et des plateformes nationales d'OP.
- Dispositif pour la revue, le dialogue et le plaidoyer.** Il sera animé par un comité de pilotage composé des différents ministères impliqués dans la gestion des programmes de développement agricole et rural, des différentes parties prenantes et des partenaires techniques et financiers.

L'ancrage institutionnel

Le ministère en charge de l'agriculture à travers la DAPS coordonnera le processus en relation avec les autres ministères intervenant dans le secteur.

Système de gouvernance

Le comité de pilotage sera chargé de fournir des conseils et orientations en vue de la réalisation des objectifs du SAKSS national et de promouvoir le plaidoyer et le dialogue. Il aura également à faire la revue annuelle des programmes de travail et du budget du SAKSS national, ainsi que des rapports d'activités techniques et financières. Il pourrait être coordonné à partir du ministère en charge des affaires de la CEDEAO, à travers la Cellule Nationale CEDEAO.

Cette synthèse est tirée des travaux effectués par des experts du Sénégal, les résultats de la modélisation effectuée par le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier et technique de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Primature ; Ministère de l'Agriculture et de la Pisciculture ; Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs artificiels ; Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et des Transports Maritimes ; Ministère de l'Elevage ; Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère des Affaires Etrangères ; Ministère de la Coopération Internationale, de l'Aménagement du Territoire, des Transports Aériens et des Infrastructures ; Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et l'Assainissement ; Ministère des Mines, de l'Industrie, de la Transformation Alimentaire des Produits Agricoles et des PME ; Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entrepreneuriat Féminin, de la Micro finance et de la Petite Enfance ; Ministère des Télécommunications, des TICS, des Transports Terrestres et des Transports Ferroviaires ; Ministère du Commerce ; Ministre délégué chargé des Relations avec les Organisations Paysannes et de la Syndicalisation des Agricultures et Ministre Conseiller, Chargé du NEPAD et du Fonds de Solidarité Nationale.

Personnes ressources: Monsieur Ndiobo DIENE, Conseiller Technique du MAP : (+221) 77 569 38 07
 Madame Maimouna Lo GUEYE, Directrice de la DAPS : (+221) 77 532 70 68
 Madame Sokhna Mbaye DIOP, Point Focal PNIA/DAPS: (+221) 77 651 20 43
 Monsieur Babacar BA, Point focal CEDEAO/DIEA: (+221) 77 513 51 21